

**MISSION NATIONALE DE CONTROLE ET D'AUDIT  
DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE  
ANTENNE INTERREGIONALE DE PARIS**

**ARRÊTÉ**

Portant modification de l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie d'Eure-et-Loir

**LE PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE  
PRÉFET DU LOIRET  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, D. 231-4 et D. 231-5 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2014 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la désignation formulée par la Confédération générale du travail-force ouvrière (CGT-FO);

Vu l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 modifié ;

Sur proposition de la cheffe de l'antenne interrégionale Ile-de-France-Centre de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 14-286 du 23 décembre 2014 susvisé, la rubrique relative aux représentants des assurés sociaux est modifiée comme suit :

**Représentants des assurés sociaux :**

Confédération générale du travail-force ouvrière (CGT-FO)

TITULAIRE	:	Monsieur	GIGOU	Pierre
TITULAIRE	:	Madame	LOIR	Catherine

SUPPLEANT	:	Monsieur	JARDE	Romuald
SUPPLEANT	:	Monsieur	PELE	Jany

**Article 2**

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région Centre, la cheffe de l'antenne interrégionale de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui

sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et du département d'Eure-et-Loir.

Fait à Orléans, le 25 novembre 2015

Le Préfet,  
Pour le Préfet de région  
et par délégation,  
le Secrétaire général  
pour les affaires régionales,  
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 15.202 enregistré le 25 novembre 2015.